




## AVIS D'INFORMATION

La Commune de Charenton-le-Pont est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Conformément aux dispositions des articles L 2313-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, **des budgets supplémentaires de l'exercice 2023 du SIPPEREC et de son budget annexe relatif au projet de géothermie GENYO ainsi que des Comptes Administratifs de l'exercice 2022 et de ces mêmes structures**, sont mis à la disposition du public, à compter du 24 juillet 2023, à l'accueil de Hôtel de Ville situé au 48 rue de Paris - 94220 Charenton-le-Pont, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Fait à Charenton-le-Pont, le 21 juillet 2023

  
Hervé GICQUEL  
Maire de Charenton-le-Pont  
Vice-président du  
Conseil Départemental  
Du Val de Marne

